



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.22.072**  
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°3 du marché 2021-008 lot n°1  
relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle  
Guy Durand de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2021-008 lot n°1 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand à Ingré dont le titulaire est la société SIMAC CONSTRUCTIONS – 101 allée Georges Charpak – 45770 SARAN.

La modification en cours d'exécution a pour objet des modifications relatives au revêtement de sols, des peintures et la signalétique.

Le montant de ces modifications engendre une moins-value de – 4772,30 € HT, soit – 5 726,76 € TTC ce qui représente -8,76% du montant du marché initial.

Le montant du marché suite à la modification en cours d'exécution n°1 était de : 52 105,60 € HT, soit 62 526,72 € TTC.

Le montant du marché suite à la modification en cours d'exécution n°2 était de : 54 455,60 € HT, soit 65 346,72 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de : 49 683,30 € HT, soit 59 619,96 € TTC.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

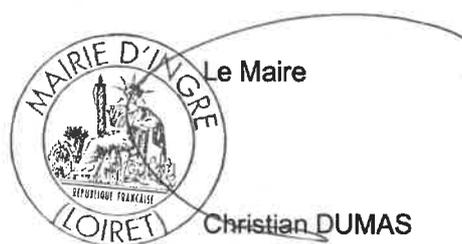
**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **25 JUIL. 2022**

  
Le Maire  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 JUIL. 2022**

Publié ou notifié-le : **25 JUIL. 2022**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_072
Date de la décision :	2022-07-25 00:00:00+02
Objet :	Modification en cours d'exécution n°3 du marché 2021-008 lot n°1 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand de la ville d'Ingré
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220725-DC_22_072-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220725-DC_22_072-AR-1-1_0.xml	text/xml	980
Nom original :		
DC.22.072 - MECE SIMAC.pdf	application/pdf	222415
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220725-DC_22_072-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	222415

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 juillet 2022 à 16h49min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 juillet 2022 à 16h49min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 juillet 2022 à 16h49min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 juillet 2022 à 16h49min33s	Reçu par le MI le 2022-07-25